



RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DE PRODUCTEURS
AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
09 BP 884 Ouagadougou 09 - Tel (226) 50-36-08-25 ; Tel/Fax : 50-36-26-13 ;
site : www.roppa.info ; Email : roppa@roppa-ao.org; roppabf@liptinfor.bf ;



Forum Régional sur la Souveraineté Alimentaire du 07 au 10 novembre 2006 à Niamey (Niger)

" ForumSA "
Forum électronique sur la souveraineté alimentaire

SYNTHESE
Contribution au Forum régional de Niamey

Daouda DIAGNE



Novembre 2006

SOMMAIRE

Avant-propos

I. C'EST "QUOI MÊME" LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ?	4
A. UN CONSENSUS APPARENT SUR LA DEFINITION DE VIA CAMPESINA	4
B. L'EBAUCHE D'UN GLOSSAIRE	5
C. AU-DELA DU CONCEPT	5
D. L'AUTOSUFFISANCE, LA SECURITE, LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRES : DE QUOI PARLE T'ON ?.....	5
E. LE CONCEPT DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE VA AU-DELA DE CELUI DE SECURITE ALIMENTAIRE.....	5
F. LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE NE PEUT ETRE ATTEINTE SANS LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	6
G. LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE PASSE PAR L'AUTOSUFFISANCE ET LA SECURITE ALIMENTAIRES.....	6
H. LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE EST UNE PRE CONDITION POUR ATTEINDRE LA SECURITE ET L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE	6
II. LA NECESSITE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST : UN CONSENSUS PARTAGÉ.....	7
A. VOULOIR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE N'EST PAS UNE FIN EN SOI.....	7
B. « LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE DOIT COMMENCER PAR LA SOUVERAINETE POLITIQUE ! ».....	7
C. LA CAPACITE A DEFENDRE SA POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE CONTRE TOUTES FORMES D'AGRESSIONS EXTERIEURES	8
D. LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE DOUTE UNE CONDITION NECESSAIRE DU DEVELOPPEMENT MAIS PAS UNE CONDITION SUFFISANTE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	8
III. DES DROITS ET DES RESPONSABILITES POUR UNE REELLE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST	10
A. DES CHOIX POLITIQUES A LONG TERME	10
B. ASSURER UNE MAITRISE TECHNOLOGIQUE	10
C. LIER LE CONCEPT DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE A CELUI DE « GOUVERNANCE ALIMENTAIRE ».....	11
D. DES FONDAMENTAUX ESSENTIELS POUR « GAGNER LA SOUVERAINETE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE »	11
E. QUESTIONNER LA FONCTIONNALITE DES ORGANISATIONS AGRICOLES ET RURALES	11
F. ETRE EN MESURE DE SATISFAIRE LA DEMANDE INTERIEURE	12
G. IMPULSER UNE POLITIQUE DE PROTECTION PHYTOSANITAIRE.....	13
H. "RETROUVER" LES INTEGRATIONS REGIONALES.....	13
I. COMMENT ARRIVER A LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ELLE-MEME?.....	14
IV. QUELQUES SUGGESTIONS POUR LE FORUM DE NIAMEY	15
A. NE PAS ESQUIVER LES QUESTIONS DE FOND.....	15
B. AU-DELA DES MOTS ET DES CONCEPTS, S'APPUYER SUR DES CAS CONCRETS.....	15
1. <i>L'information sur les marchés</i>	15
1. <i>La culture du riz</i>	15
ANNEXES	
Annexe 1 : Ebauche d'un glossaire sur la souveraineté alimentaire.	
Annexe 2 : Liste des contributions.	

Avant-propos

Dans le cadre du Forum Régional sur la Souveraineté Alimentaire qui se tient du **07 au 10 novembre 2006** à Niamey (Niger), le ROPPA a organisé sur internet un forum électronique dénommé *ForumSA*, *Forum sur la Souveraineté Alimentaire*. Le but de *ForumSA* est d'alimenter les débats du Forum de Niamey.

Les objectifs du forum électronique ForumSA sont les suivants :

- Lancer une dynamique d'échanges sur les concepts de souveraineté alimentaire et sécurité alimentaire en prélude au forum de Niamey ;
- Partager les premiers points de vue et position des différents acteurs ;
- Amorcer des échanges sur la pertinence du concept de souveraineté alimentaire, les atouts et contraintes pour sa réalisation en Afrique de l'Ouest, etc.

Les thèmes débattus sont les suivants :

- Souveraineté alimentaire et sécurité alimentaire : histoire et concept ;
- Souveraineté alimentaire et insécurité alimentaire : quelle complémentarité ? ;
- La souveraineté alimentaire est-elle réalisable en Afrique de l'Ouest ?

Ce présent document constitue la synthèse des échanges qui se sont tenus sur internet durant près d'une semaine (du 30 octobre au 04 novembre 2006). Une quarantaine de personnes a participé à travers l'envoi de contributions ou autres informations¹. Les envois proviennent d'une quinzaine de pays surtout africains (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République Centre Afrique, République de Guinée, Mali, Niger, Togo, Tchad, Zambie, Ghana, Nigeria, Belgique, France, Italie, Royaume-Uni, Canada). Les auteurs reflètent la diversité des acteurs du développement (organisations paysannes, administration, ONG, chercheurs, universitaires, bailleurs de fonds, institutions de développement, etc.)². La faible représentativité féminine n'a pas fait exception aux constats habituels.

D'autre part bon nombre de participants potentiels anglophones n'ont pas pu participer comme ils auraient souhaité compte tenu de la langue française utilisée³. Enfin des ennuis techniques ont causé quelques désagréments à travers le non-fonctionnement du filtrage de messages qui ont importuné les inscrits au forum. C'est l'occasion pour les organisateurs du forum de leur présenter toutes les excuses pour les désagréments occasionnés.

¹ Voir la liste de l'ensemble des contributeurs en annexe 2, p. 20.

² Les messages sont envoyés à l'adresse suivante : forumsa@roppa.info, avec une présentation en quelques lignes de l'auteur. Les messages sont archivés à l'adresse suivante : [Archives de Forumsa](#). Cependant, un document rassemblant de manière ordonnée l'ensemble des messages et les contacts des auteurs est en cours d'élaboration.

³ Cependant certains contributeurs bilingues ont quelque peu facilité l'usage de l'anglais par moment en proposant volontairement des traductions, qu'ils en soient ici remerciés. Cette présente synthèse va faire l'objet d'une version anglaise.

I. C'EST "QUOI MÊME" LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ?

A. Un consensus apparent sur la définition de Via Campesina

La plupart des analystes et observateurs font référence à la définition de Via Campesina. « *Les termes de souveraineté alimentaire ont été lancés par Via Campesina à l'occasion du sommet mondial de l'alimentation qui s'est tenu à Rome en 1996. En une dizaine d'année, de nombreuses organisations de la société civile (OP, ONG, etc.) se sont emparées du concept. Celui-ci a également fait son entrée dans la législation de certains pays, par exemple, dans la Décision des chefs d'Etats de la CEDEAO instaurant la politique agricole (ECOWAP) de la Communauté (5.2 a) ; au Sénégal dans la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) adoptée le 25 mai 2004 ; au Mali, dans la Loi d'orientation agricole adoptée le 16 août 2006. La diffusion du concept suppose qu'il fera l'objet d'évolutions, d'interprétations, mais également de ruptures* » (A. Danau)⁴.

La définition est la suivante :

« *La souveraineté alimentaire désigne le DROIT des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leurs politiques agricole et alimentaire, sans dumping vis à vis des pays tiers.*

La souveraineté alimentaire inclut :

- *la priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, l'accès des paysan(ne)s et des sans terre à la terre, à l'eau, aux semences, au crédit. D'où la nécessité de réformes agraires, de la lutte contre les OGM (organismes génétiquement modifiés) pour le libre accès aux semences, et du maintien de l'eau comme un bien public à répartir durablement ;*
- *le droit des paysan(ne)s à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et qui et comment le produit ;*
- *le droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix, des prix agricoles liés aux coûts de production : c'est possible à condition que les Etats ou Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, s'engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels ;*
- *la participation des populations aux choix de politique agricole ;*
- *La reconnaissance des droits des paysannes, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation.*

La Via Campesina est un mouvement international composé d'organisations paysannes de petits et moyens agriculteurs, de travailleurs agricoles, de femmes ainsi que par des communautés indigènes d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Europe. C'est un mouvement autonome, pluraliste et indépendant de tout mouvement politique, économique ou autre. Il est composé d'organisations nationales et régionales qui préservent jalousement leur autonomie. Le mouvement s'organise en 8 régions: Europe, Asie du Nord-Est et du Sud-Est, Asie du Sud, Amérique du Nord, Caraïbes, Amérique centrale, Amérique du Sud et Afrique.

⁴ Voir la liste de l'ensemble des contributeurs en annexe 2, p. 20.

B. L'ébauche d'un glossaire

D'autres définitions ont été relevées depuis celle de Via Campesina, notamment celle de l'UPA DI, Canada⁵. De même les concepts de sécurité alimentaire et d'autosuffisance alimentaire sont également clarifiés par un certain nombre d'auteurs et analystes. Nous faisons le parti pris de proposer une sorte de glossaire permettant de les passer en revue⁶.

C. Au-delà du concept

L'utilisation du terme de souveraineté se comprend bien dans un contexte particulier. « *La désinstrumentation due à l'OMC que subissent les politiques agricoles constitue une perte de souveraineté importante pour les Etats membres et donc également pour les populations, lesquelles n'ont pas rang de citoyenneté au-delà de la sphère étatique* ». Ainsi, « *le concept s'engage donc sur la voie d'un programme de politique agricole, alimentaire, sociale et rurale. Il convient donc de vérifier que les tenants du concept s'entendent sur ce projet de société, ce qui est loin d'être acquis* ». Ainsi, « *le concept de souveraineté alimentaire peut se transformer en "mot d'ordre", ce qui supposerait un mouvement structuré dont les instances disposeraient du pouvoir de décider de ce qu'est ou n'est pas la souveraineté alimentaire, voire celui de décider de qui peut s'en réclamer et de qui ne le pourrait pas* » (A. Danau).

D. L'autosuffisance, la sécurité, la souveraineté alimentaires : de quoi parle t'on ?

« *L'autosuffisance alimentaire était le grand objectif des années d'après les indépendances. Dans le début des années 80, tout projet devait présenter des objectifs permettant d'améliorer l'autosuffisance alimentaire. Un bon projet devait permettre d'améliorer les exportations (ou de diminuer les importations), les recettes de l'Etat et l'autosuffisance alimentaire. La sécurité alimentaire est venue après, suite aux crises alimentaires du sahel (?) mais également aux changements économiques. La foi dans la mondialisation et le marché autorisait à penser que la libéralisation des échanges et du commerce permettrait aux populations de se nourrir (ou d'être nourrie)... à moindre coût. L'utilisation du concept de souveraineté alimentaire est plus récente, certains l'ont souligné. Il semble donc qu'il sera important de mieux définir chacun de ces "concepts", ce qu'ils signifient et comment ils se traduisent, leurs différences* (P. Delmas)⁷ »

E. Le concept de souveraineté alimentaire va au-delà de celui de sécurité alimentaire

La souveraineté alimentaire privilégie donc la production de produits consommés sur place. Elle ne s'intéresse pas aux autres aspects concourant à l'équilibre macro-économique (exportations et importations). La souveraineté alimentaire est donc très spécifique par rapport au concept de sécurité alimentaire.

⁵ La voie de la souveraineté alimentaire. Labyrinthe sans fin ou sémantique de la faim, UPA DI, Longueuil, Canada.

⁶ Ce glossaire devrait permettre de clarifier le contenu des termes. Il pourra être prochainement complété.

⁷. Sur le site d'Inter-réseaux nous avons rassemblé quelques notes et documents (assez courts) traitant de la souveraineté alimentaire : http://www.inter-reseaux.org/article.php3?id_article=1173

F. La souveraineté alimentaire ne peut être atteinte sans la sécurité alimentaire

Cette souveraineté alimentaire *« ne peut être atteinte sans la sécurité alimentaire qui se définit comme « La capacité d'une unité de population de produire ou d'acheter suffisamment de nourritures, même dans la plus difficile des années pour satisfaire les besoins alimentaires de base ». Elle privilégie une stratégie alimentaire orientée sur la diversification des politiques de production, la mise en marché et l'importation des produits. En effet, chaque pays cherche à s'assurer que sa stratégie alimentaire procure de façon durable à toutes les couches de la population une offre alimentaire disponible, accessible et de meilleure qualité au point de vue nutritionnel. La sécurité alimentaire englobe donc les notions de politique de production, d'échanges de biens, de services et de création d'emplois rémunérateurs » (A. Keïta).*

G. La souveraineté alimentaire passe par l'autosuffisance et la sécurité alimentaires

« Je dirais simplement que la souveraineté alimentaire passe forcément par l'auto suffisance alimentaire et la sécurité alimentaire. En Afrique nous sommes encore loin de franchir ces étapes pour accéder à la souveraineté alimentaire » (M. Yessoh).

H. La souveraineté alimentaire est une pré condition pour atteindre la sécurité et l'autosuffisance alimentaire

« Ne pensez-vous que plutôt que dire que "la souveraineté alimentaire passe forcément par l'auto suffisance alimentaire et la sécurité alimentaire", c'est plutôt la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire la reconnaissance du droit de chaque pays ou chaque groupement régional -ici la CEDEAO- de définir comme il l'entend - donc à l'abri des pressions extérieures du FMI, de la Banque mondiale, de l'OMC, de l'UE et des firmes agroalimentaires mondialisées - sa politique agricole interne et le degré d'insertion qu'il souhaite dans les échanges internationaux, donc le droit de fixer comme il l'entend le niveau de sa protection douanière, qui est la pré condition pour atteindre un degré minimum de sécurité alimentaire et d'autosuffisance alimentaire » (J. Berthelot).

II. LA NECESSITE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST : UN CONSENSUS PARTAGÉ

A. Vouloir la souveraineté alimentaire n'est pas une fin en soi

« Rappelons-nous que la Souveraineté Alimentaire a été un des thèmes centraux du «DAKAR AGRICOLE», réunion tenue sur l'initiative de M. Wade en février 2005 à Dakar. Il semble s'être imposé comme une réponse ou une conclusion au sujet de la conférence, soit, la fracture agricole. La participation de 9 chefs d'États, d'Afrique mais aussi du nord et d'autres continents, et de leurs représentants à haut niveau ainsi que l'expertise des personnes invitées démontrent l'importance attachée à ces sujets. Il est vrai que, se tenant à l'extérieur des courants dominants de l'économie mondiale, les intérêts et les «croyances» ou «théories» qui l'alimentent, n'ont pas cru bon d'y participer de façon significative: la conférence n'a eu ni le retentissement ni les suites qu'elle aurait dû, ne serait-ce qu'au nom de la diversité » (D. Henry).

La souveraineté alimentaire comme la souveraineté politique ou économique *« ne peut être acquise que lorsque certaines conditions sont réunies : la volonté politique affichée sous-tendue par une vision assez claire du développement agricole, la valorisation des potentialités agricoles (maîtrise totale de l'eau), l'orientation des producteurs et autres acteurs vers une agriculture plus productrice et protégeant l'environnement, la transformation des produits agricoles »* (A. Keita).

B. « La souveraineté alimentaire doit commencer par la souveraineté politique ! »

Pour certains, cette souveraineté, aucun de nos Etats n'en dispose réellement en Afrique de l'Ouest et reste *« de vrais appendices et des relais de l'ordre économique prévalant »*. Ainsi, *« la globalisation qui est une sorte de domination de l'Occident fait des africains de l'Ouest "des consommateurs sans voix ni choix" (I. Kapran).*

« La question de la souveraineté alimentaire est indissociable au vécu quotidien des Pays du Sud et en particulier ceux de l'Afrique qui éprouvent d'énormes difficultés à assurer la nourriture pour ses filles et ses fils malgré ses immenses potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques. C'est cela le paradoxe parce que l'Afrique dispose en dehors de ses ressources naturelles, de ressources humaines de qualité dans tous les domaines (scientifique, technique, anthropologique etc.). Notre drame se trouve dans les options et définitions de politiques agricoles dont les centres de décisions se trouvent ailleurs où le poids de nos décideurs ne pèse pas lourd. Nos richesses sont exploitées par d'autres qui les transforment selon leurs besoins et font de nous des consommateurs d'aliments et d'autres biens dont l'origine n'est pas toujours connue de nous » (M. Sow).

C. La capacité à défendre sa politique agricole et alimentaire contre toutes formes d'agressions extérieures

« Pour parler de souveraineté alimentaire, on ne doit pas compter sur l'aide alimentaire, gratuite soit-elle! Nos états doivent pouvoir compter sur les potentialités régionales et éviter les surplus alimentaires déversés sous forme d'aide. Il s'agit notamment de l'huile et du riz des USA à travers les ONG américaines. Il s'agit aussi du riz américains 'unwanted' au Japon qui le donne aux Africains sous forme de don. Alors, quels impacts sur la production locale de riz (et quel avenir pour notre NERICA?), sur celle des oléagineux (huile d'arachide, huile de palme, huile de graine de coton, etc.). L'Afrique de l'Ouest peut et doit créer son propre marché des oléagineux, du riz, de maïs, de viande, etc. pour s'assurer une souveraineté » (A. Soglo).

« La souveraineté alimentaire, ce n'est pas avec l'OMC, les APE. Ces enceintes commerciales sont utiles mais aussi elles nous menacent par le fait qu'elles exposent notre région aux importations agroalimentaires à bas prix parce que subventionnées par les exportateurs. Moralité: c'est que l'agriculture n'est pas compétitive et ne le sera pas avec ces importations » (A. Soglo).

« L'acquisition de la souveraineté même alimentaire (droit de décider de sa politique agricole, de sa protection douanière et autres mécanismes de protection de ses filières agricoles) ne saurait dépendre de son niveau d'autosuffisance alimentaire. I s'agit bien d'opérer une rupture et de s'affranchir des pressions du FMI et de la banque mondiale, de l'UE etc. Ces institutions dont les politiques protègent plutôt les pratiques injustes aux effets désastreux sur nos économies telles que le dumping de produits agricoles fortement subventionnés venant de l'UE, des USA etc., évoquent sans vergogne "la compétitivité". L'instauration de la souveraineté alimentaire se fera sur une base volontariste avec un sens élevé de la souveraineté tout court. Je reste convaincu que pour produire plus et mieux en Afrique il faut commencer par réduire les importations de produits alimentaires bon marché afin de soutenir la production locale d'aliments. Je ne suis pas de ceux qui croient que l'Afrique ne peut pas se nourrir elle-même. Je crois plutôt qu'on l'empêche de le faire. Alors elle doit refuser cela » (M. Faye).

D. La souveraineté alimentaire doute une condition nécessaire du développement mais pas une condition suffisante de la sécurité alimentaire

« Il faut quand même rappeler que le problème ne se limite pas à la concurrence déloyale des produits subventionnés UE et US. Le riz bon marché qui envahi les marchés ouest africains (et nourrit les familles urbaines et rurales qui peuvent se l'offrir) vient d'Asie du sud est. Les produits importés qui concurrencent les producteurs africains ne sont pas tous subventionnés. Ils peuvent venir simplement de régions et de systèmes de production plus avantagés ou développés du Sud. Par ailleurs la question de la souveraineté alimentaire ne se pose pas seulement en termes de droit des pays ou des ensembles régionaux à protéger leurs marchés. Il y a aussi un devoir des Etats à appliquer les politiques adaptées et à engager les ressources nécessaires pour que les exploitations familiales puissent investir, se moderniser, se nourrir et nourrir les urbains à un prix abordable. De ce point de vue il me semble que le respect des engagements de Maputo (10% des budgets publics Africains au développement agricole) est

tout aussi important qu'une politique de protection douanière régionale adaptée. Et une amélioration des conditions de transformation et commercialisation des produits agricoles à l'intérieur des pays et des ensembles régionaux est une autre condition fondamentale. La souveraineté alimentaire (la souveraineté tout court) est sans doute une condition nécessaire du développement agricole (cf. les révolutions vertes) mais ce n'est pas une condition suffisante de la sécurité alimentaire. D'autres « ruptures » sont nécessaires » (J.P. Audinet)

III. DES DROITS ET DES RESPONSABILITES POUR UNE REELLE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

A. Des choix politiques à long terme

« Les questions de sécurité alimentaire de façon générale sont au coeur des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) auxquels tous les Etats ont souscrit. En effet l'OMD n°1 repose sur le principe de réduction de l'extrême pauvreté et de la faim à l'horizon 2015. Bien qu'un petit nombre d'économies subsahariennes aient le potentiel suffisant pour atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté avant 2015, la lenteur des progrès dans la majorité des pays donne à penser que l'Afrique, en tant que continent, risque de ne pas y parvenir, compte tenu des tendances actuelles » (I. Oumarou).

Puisque la définition la plus partagée de la souveraineté alimentaire est la suivante : *« Décider de ce qu'on veut pour sa propre alimentation, produire pour satisfaire ses propres besoins sans contraintes ni pressions extérieures »,* alors, cela revient à dire que *« les Etats doivent disposer de politiques agricoles souveraines, orientées prioritairement vers les besoins des populations avec une envergure raisonnée et raisonnable de manière à éviter toutes dépendances extérieures, particulièrement celles liées aux financements de ces politiques ».*

Deux grands axes de politiques agricoles sont nécessaires : *« un axe souverain de politique de production des besoins alimentaires avec une "protection" de manière à assurer l'autosuffisance alimentaire ; un second axe complémentaire et ouvert, orienté vers le marché autour des produits devant leur permettre de générer des ressources destinées à financer l'équilibre du premier axe » (I. Miko).*

Il faudrait à moyen et long terme *« pouvoir mettre en place des politiques et actions visant à augmenter le niveau de productivité des ressources employées dans le processus de production tout en gardant le marché à l'esprit et être conscient que le tout évolue dans un environnement économique libéralisé et compétitif. Et prendre en compte la triste réalité que la grande majorité de ceux qui produisent l'essentiel des denrées agricoles sont des producteurs ayant de très faibles moyens de production. D' ailleurs, la grande majorité n'arrive même pas à produire de façon à couvrir leurs propres besoins. Il y a dès lors une impérative nécessité de compenser les besoins autrement » (A. Touré).*

B. Assurer une maîtrise technologique

« Aujourd'hui les occidentaux poussent leurs industries à être dominantes sur le marché international mais l'Occident a commencé par résoudre d'abord la question alimentaire grâce aux technologies appropriées à leur environnement et à leurs besoins, et c'est quand la famine est devenue une histoire du passé qu'ils se sont occupés de l'industrialisation. Pour résoudre les questions de famine (sécurité alimentaire) nous devons nous aussi adapter les connaissances et techniques disponibles à notre milieu ce qui implique des choix politiques et économiques à long terme » (I. Kapran).

C. Lier le concept de souveraineté alimentaire à celui de « gouvernance alimentaire »

Le concept de souveraineté alimentaire est « *un concept purement politique. Quel intérêt y a t'il pour nos Décideurs Politiques de tendre vers la souveraineté alimentaire ? L'insécurité alimentaire quasi-chronique et l'Aide sous-jacente que cela implique essentiellement en provenance du Nord à travers de multiples programmes d'Appui au Développement Agricole, doit être également perçue comme une aubaine pour nos décideurs en terme de rentrée de devise, création d'emploi (les projets de développement recrutent de plus plus, plus que le secteur privé). Ainsi, le concept de souveraineté alimentaire doit être lié à celui de gouvernance alimentaire. D'autre part, comment juger si nous tendons vers la souveraineté alimentaire si le minimum de transparence dans les données relatives aux récoltes et dans la gestion de l'aide alimentaire n'est pas acquis ?* » (A. Alou)

D. Des fondamentaux essentiels pour « gagner la souveraineté et la sécurité alimentaire »

La question à laquelle il faut s'atteler c'est "*comment gagner la sécurité et la souveraineté alimentaires ?*" Si on parle tant avec si peu de résultats, c'est peut être qu'il manque des fondamentaux essentiels aux ruraux pour mieux vivre: *l'eau, l'énergie, la fertilisation des sols et le financement, un marché organisé*. Pour ne citer qu'un exemple sur la nécessité d'un marché organisé : « *on dit beaucoup dans les agences de développement que les paysans doivent s'adapter au marché mais quel marché ? Dans bien des pays d'Afrique le marché n'est pas organisé : les grands producteurs ne savent pas où vendre et les grands acheteurs ne savent pas où acheter. Se greffent donc de multiples intermédiaires dans les circuits de commercialisation avec comme résultante un prix bord champ très bas et un prix au consommateur élevé du fait des cumuls de marge (on trouve au Sénégal de la tomate ou de l'oignon à 1500 FCFA le kilo, du filet de boeuf à 7500 FCFA le kilo !). Le riz du Walo n'arrive pas dans le centre touristique de Saly (52 hôtels et restaurants, 5°000 lits). Le poisson des pêcheurs n'arrive pas aux ruraux de Kédougou. Il faut songer à mettre en place des centrales d'achat qui rapprocheront producteurs et consommateurs. Mais qui va financer ?* » (B. Taillefer).

E. Questionner la fonctionnalité des organisations agricoles et rurales

Il existe « *un écran fort et rigide dressé et entretenu entre les niveaux de réflexion et celui de mise en œuvre en particulier la faible capacité des vrais acteurs de mise en œuvre à la base que sont les paysans* » (I. Miko).

Les études menées sur les effets des politiques de développement sur le secteur agro-alimentaire, confirment que « *des principaux facteurs conjoncturels et structurels compromettant la sécurité alimentaire des pays du Sahel. En plus de ces facteurs dominants, d'autres non moins importants contribuent à influencer négativement les politiques et stratégies définies et mises en œuvre en matière de sécurité alimentaire. Il s'agit essentiellement de la fonctionnalité des organisations agricoles et rurales. La caractéristique essentielle de ce facteur est qu'il est bien connu mais certainement pas beaucoup étudié. Très souvent, ce facteur n'a pas été considéré comme élément susceptible d'influencer les résultats*

des politiques et stratégies de sécurité alimentaire jusqu'ici adoptées. La non fonctionnalité des organisations serait engendrée par les effets conjugués :

- i) de l'insuffisance d'aménagement du territoire ;*
- ii) de l'importance du mouvement migratoire dans le secteur agricole et rural ;*
- iii) des techniques peu performantes de production, de conservation et de transformation des produits agricoles » (A. Keïta).*

« Comment construire des alliances avec les autres acteurs militants de la cause sur les questions de souveraineté alimentaire dans nos différents pays pour mener des actions collectives ? Est-ce que nos organisations paysannes et les autres acteurs à mobiliser sont sensibilisés pour s'approprier le concept, le contenu et, sur les enjeux de souveraineté alimentaire ? Si oui où se situe la difficulté de mobilisation ? Si non pourquoi ne mènent-on pas des actions de sensibilisation qui feront tâche d'huile ? Il est important aussi de réfléchir sur le comment le faire ? (M. Sow)

F. Etre en mesure de satisfaire la demande intérieure

Relever ce défi est une des priorités pour les agriculteurs ouest-africains. *« Imaginons un seul instant que les pays du ROPPA ferment leurs frontières à tous les produits alimentaires venant des pays hors de sa zone de couverture. Combien de pays membres du ROPPA pourront alors nourrir leurs populations et pendant combien de temps ? Les zones rurales s'en tireront certainement mieux que les villes. Les spécialistes nous disent qu'on commerce plus avec l'Europe qu'avec les pays de la sous-région. Sommes-nous prêts à opérer la rupture en faveur de nos produits locaux et de ceux de la sous-région ? Qui doit décider des produits alimentaires à importer et de leur origine : les Etats ? les OP ? les privés ? les consommateurs ? ». Il apparaît nécessaire de procéder à « une réelle sensibilisation des populations en priorité urbaines (car ce sont elles qui consomment le plus de produits alimentaires importés mais aussi qui ont aussi un pouvoir d'achat plus élevé, entre autres) ».* (D. Koutcho).

Les africains de l'Ouest sont de plus en plus "mondialisés" en terme de consommation. *« Je veux bien parler de souveraineté dans tous les domaines de ma propre vie sociale, mais je me rends compte que je participe chaque fois à m'éloigner de celle-ci par le seul fait des actes que je pose et qui sont salués par les défenseurs de "ma mondialisation" » (I. Miko).*

« Je pense que nous organisations paysannes, devons élaborer des stratégies d'alliances très fines pour amener nos politiques à mieux s'assumer pour prendre leur souveraineté politique en main afin de poser les jalons de la souveraineté alimentaire et d'assurer la sécurité alimentaire qui est un élément très important de la sécurité nationale. En effet, un peuple dont le ventre dépend d'un bateau accostant au port de Dakar où ailleurs en Afrique sera toujours dépendant, mendiant, etc. C'est pourquoi il faut inverser les choses dans le sens de décider de ce que nous produisons, ce que nous mangeons, ce que nous transformons au lieu d'être des souks ou un bazar des produits dont la plupart ont été cultivés sur nos terres mais transformés ailleurs pour nous être revendus à des prix exorbitants. Où se trouve la plus-value de nos produits ? » (M. Sow).

G. Impulser une politique de protection phytosanitaire

La protection des cultures constitue « un des principaux volets pour garantir la sécurité alimentaire des populations nigériennes. En absence des mesures pour combattre les ennemis des cultures, les pertes sur les productions agricoles peuvent atteindre 30 à 40%. Les cultures vivrières (mil, sorgho principalement), représentent environ 8 millions d'hectares cultivés chaque année. Et lorsque cette protection des cultures vivrières ne peut couvrir que 30 à 35% des superficies infestées chaque année, l'objectif est alors loin d'être atteint. Seule l'impulsion d'une politique agricole en matière de protection phytosanitaire engendrerait des changements positifs significatifs d'ici 2015 sinon tout effort de production sera peine perdue » (I. Abdou).

H. "Retrouver" les intégrations régionales

« J'adhère au concept de souveraineté alimentaire, à condition que le mot souveraineté ne s'applique pas aux frontières artificielles imposés par les colonisateurs. Pour moi la souveraineté alimentaire s'applique à des régions qui ont des traditions d'échanges pour garantir leur sécurité alimentaire » (T. DIALLO).

« Toutes les politiques agricoles des différents pays de l'Afrique de l'Ouest ont échoué parce que non intégrés dans la réalité des échanges sous régionale, qui existaient avant les colonisations. Les décideurs qui ont succédé aux colons n'ont pas fait l'historique de l'agriculture et des échanges commerciaux qui soutenaient la sécurité alimentaire dans de vastes zones ayant des micro climats différents. Même si les grands projets de l'Office du Niger, de la vallée du fleuve Sénégal et autres furent des échecs, il est indéniable que les intentions des concepteurs étaient nobles et constituent des alternatives pour combattre la faim dans la sous région. Le problème n'est pas seulement au niveau des faibles productions dans chacun de nos petits pays, mais surtout dans les pratiques de protection douanières qui empêchent les échanges naturels entre des producteurs qui assurent une diversité de produits pour un meilleur équilibre alimentaire à leur communauté » (A Touré).

« A l'échelle des différents pays, les différents secteurs sont inter liés. Par conséquent, une des pré conditions est d'adopter des approches d'ensemble et actions concertées à l'échelle régionale. Certes, les ressources sont limitées mais il va falloir mettre les moyens appropriés pour atteindre les objectifs et en faire nécessairement une priorité parmi les priorités » (A. Touré).

« Les gouvernants africains qui sont contrôlés, quelques fois à leur insu, par une "Mafia politique internationale" empêcheront pour longtemps cette intégration agricole régionale ou sous régionale, qui est, à mon avis, le couloir pour accéder à la sécurité alimentaire, à la sécurité et la rentabilité des investissements agricoles et surtout à cette souveraineté alimentaire qui militera pour la souveraineté politique. Voici, à mon avis, les politiques à définir pour ne pas s'obliger à produire, plus chère par souveraineté, lorsque acheter revient moins chère par une offre régulière » (T. Diallo).

« On ne peut pas parler de souveraineté alimentaire dans le cadre restreint d'un seul état. La souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest doit avoir une dimension régionale, basée sur la complémentarité entre pays côtiers et ceux de l'hinterland, entre pays d'élevage et ceux d'agriculture paysanne, entre pays excédentaires et ceux déficitaires en aliments de base. En

somme, la création et l'animation de marchés régionaux d'échanges commerciaux sont indispensables. (A Soglo) ».

I. Comment arriver à la souveraineté alimentaire elle-même?

« Un pays peut-il le faire tout seul, en refusant d'accepter les conseils du FMI et en abandonnant l'Accord sur l'agriculture (ou l'OMC en général)? Cela pourrait apporter bien des risques. Cela étant, est-ce que plusieurs pays essaieront de le faire ensemble? Comment les persuader, et comment préparer une telle action? Quels efforts faut-il prendre pour persuader les plus puissants des pays développés que la souveraineté alimentaire est nécessaire - c'est-à-dire, persuader soit leurs gouvernements, soit au moins leur société civile? Comment éviter les actions de revanche de la part de l'UE et des USA? Si toute l'Afrique partait en même temps, il serait difficile à ceux-là de l'opposer. Ceci entraînerait la perte de toute autorité morale à l'OMC, et peut-être même l'effondrement de l'OMC elle-même. Mais si ce n'était qu'un petit groupe de pays qui la quittait, comment éviteraient-ils les mesures de revanche, parmi lesquelles les efforts des pays riches à exploiter les divisions entre les pays africains qui partaient et ceux qui restaient en place ? » T. Lines.

IV. QUELQUES SUGGESTIONS POUR LE FORUM DE NIAMEY

A. Ne pas esquiver les questions de fond

« Autant la souveraineté alimentaire est importante pour nous, autant la question de la sécurité alimentaire est à prendre en charge par les organisations paysannes. Même si le contenu est différent il y'a toujours un besoin de clarification à faire sur les deux concepts. Nous ne pouvons pas revendiquer la souveraineté alimentaire en ignorant la "Souveraineté Politique" qui ligote nos décideurs. Comment faut-il prendre en charge cette question ? Faut-il s'allier avec des partis qui prennent en charge ces aspects où faut-il postuler ? Des expériences ne manquent dans le monde qu'il faut analyser mais à mon avis le forum de Niamey ne doit pas esquiver ces questions de fons » (M. Sow).

B. Au-delà des mots et des concepts, s'appuyer sur des cas concrets

« La souveraineté alimentaire est un droit fondamental des peuples. On pourrait aussi en trouver les racines dans la déclaration des droits de la personne. S'inspirer des expériences et du vécu Pour ne pas tomber trop facilement dans des "yaka" ou des "y faudrait" plus ou moins spéculatifs, l'un des axes des échanges et de la réflexion pourrait consister à trouver des exemples dans le passé où l'on pense que la question de la souveraineté alimentaire s'est trouvée en bonne place, sinon consciemment, du moins en filigrane » (D henry).

1. L'information sur les marchés

« Il me semble que pour les agriculteurs les plus entreprenants ou les mieux placés les marchés ont été plus rémunérateurs, moins spéculatifs, permettant un peu plus de calcul de la part des producteurs. L'information sur les marchés a fait de grands progrès. à travers tout cela, il me semble qu'il y a eu aussi plus de concertation entre les partenaires de la filière, supportée par l'information. » (D. Henry).

1. La culture du riz

« Conscient du fait que le riz est une culture stratégique et qui contribue à la sécurité alimentaire des ménages en Afrique de l'Ouest et source de gains financiers pour des milliers de producteurs, l'ADRAO a organisé le premier congrès du riz en Afrique. Ce congrès a regroupé un grand nombre d'experts spécialisés sur les questions de la filière rizicole en Afrique. Pour la promotion de cette culture, le congrès a identifié quelques pistes qui sont : - le développement des capacités notamment celles des ressources humaines, - le développement des infrastructures appropriées, - le développement et la diffusion des technologies rizicoles, et enfin la mise en place des politiques appropriées. Cela voudrait dire qu'il faudrait accorder aussi une attention toute particulière à la recherche agricole et dégager les moyens nécessaires pour valoriser les acquis de la recherche ». (A. Touré).

Un exemple, en Moyenne Guinée

« En 1995, en Moyenne Guinée, où existe de petites et aussi vastes plaines propices à la riziculture, des projets agricoles avaient installé des décortiqueuses pour la transformation du paddy. Des groupements de collecte, de transformation et de vente du riz décortiqué furent installés comme facteur incitant à la production. Dans un village, nous avons un jour été surpris par un producteur qui ouvre successivement 3 cases pour nous montrer des sacs de riz paddy de la campagne précédente, estimés à 3 tonnes, qu'il essaie de vendre depuis. A la question de savoir ou était la nouvelle récolte, il nous présente 15 sacs estimés à 1 tonne et déclare qu'il réduit sa production pour cause. Quant aux décortiqueuses, le coût de fonctionnement les condamnait à l'avance; un ménage qui consomme un maximum de 1°200°g de riz net par jour n'est pas prêt à déboursier la moitié du prix de ces grammes pour transformer 1 kg de paddy. La leçon est que de petites industries de transformation, assurant la collecte et l'achat du paddy, inciteraient les producteurs à produire plus pour vendre les excédents, voir vendre toute la production et racheter les quantités transformées et nécessaires à la consommation familiale. Le riz asiatique importé est beaucoup consommé dans cette région » (T. Diallo).

La hausse de la production de riz au Mali

« La production du riz au Mali à partir de 90-95 a connu une progression ayant peu de comparaison en Afrique... et même ailleurs: un grand progrès pour la Souveraineté alimentaire au Mali et dans la sous-région. Si, en se méfiant des écoles de pensées (toutes faites), on analyse de plus près cet exemple, peut-on trouver des déterminants dont on pourrait s'inspirer pour changer d'autres situations? » (D. Henry).

Le secteur de l'élevage

« Ce secteur a souvent été présenté comme Le grand ressort, la principale et la plus puissante source propre (interne aux régions d'Afrique) d'accumulation de capital que permettraient des investissements productifs dans toute l'économie... Il a fait lui aussi l'Objet de bien des attentions et investissements. Les résultats sont-ils à la hauteur ? » (D. Henry).

L'appel est donc lancé aux participants du forum de Niamey pour *« des actions concrètes et réalisables qui ne pourront être vues qu'à travers des programmes et des politiques de développement de certaines filières stratégiques et porteuses qui pourront contribuer significativement à la sécurité alimentaire de nos populations mais aussi capables de procurer des revenus substantiels à ceux-là même qui font de l'agriculture leur principale raison d'être. Autrement dit, il faudrait à moyen et long terme pouvoir mettre en place des politiques et actions visant à augmenter le niveau de productivité des ressources employées dans le processus de production tout en gardant le marché à l'esprit et être conscient que le tout évolue dans un environnement économique libéralisé et compétitif » (M. Barry).*

ANNEXES

Annexe 1 : Ebauche d'un glossaire sur la souveraineté alimentaire.

Annexe 2 : Liste des contributions.

Annexe 1. EBAUCHE D'UN GLOSSAIRE SUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ET AUTRES CONCEPTS

<p>La souveraineté alimentaire (Via Campesina)</p> <p>http://www.viacampesina.org/main_fr/index.php?option=com_content&task=view&id=76&Itemid=27</p>	<p>« La souveraineté alimentaire désigne le DROIT des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leurs politiques agricole et alimentaire, sans dumping vis à vis des pays tiers.</p> <p>La souveraineté alimentaire inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, l'accès des paysan(ne)s et des sans terre à la terre, à l'eau, aux semences, au crédit. D'où la nécessité de réformes agraires, de la lutte contre les OGM (organismes génétiquement modifiés) pour le libre accès aux semences, et du maintien de l'eau comme un bien public à répartir durablement ; • le droit des paysan(ne)s à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et qui et comment le produit ; • le droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix, des prix agricoles liés aux coûts de production : c'est possible à condition que les Etats ou Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, s'engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels ; • la participation des populations aux choix de politique agricole ; • la reconnaissance des droits des paysannes, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation. ».
<p>La souveraineté alimentaire (UPA DI, Canada)</p> <p>La voie de la souveraineté alimentaire. Labyrinthe sans fin ou sémantique de la faim, UPA DI, Longueuil, Canada</p>	<p>« I) Le droit à la sécurité alimentaire Chaque individu a économiquement et physiquement accès en tout temps à une alimentation saine, nutritive et susceptible de répondre à ses besoins diététiques et à ses goûts de manière à jouir d'une bonne santé et à mener une vie active. » (Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire, Organisation des nations unies (FAO).</p> <p>2) Le droit à l'intégralité du territoire national Les États doivent assurer la souveraineté de leur territoire national, protéger et développer l'ensemble de leurs ressources naturelles, humaines et physiques, et ce, à la grandeur de tout leur territoire.</p> <p>3) Le droit à l'intégrité du territoire agricole L'intégrité du territoire agricole assure que la terre doit demeurer « source de vie », maintenant et pour les générations futures. Les techniques agricoles doivent respecter l'environnement.</p> <p>4) Le droit à la protection de l'agriculture familiale L'agriculture familiale permet à plusieurs familles d'en vivre et est essentielle pour protéger et développer l'ensemble du territoire.</p> <p>5) Le droit à un prix équitable pour les produits de la ferme Un prix équitable couvre l'ensemble des coûts reliés à la production, incluant les coûts inhérents à de nouvelles attentes des consommateurs</p>

	<p>ainsi que des exigences gouvernementales.</p> <p>6) Le droit à la gestion du marché intérieur. <i>Les pays ont le pouvoir de décider d'eux-mêmes de la façon dont ils utilisent leurs territoires, de développer leur agriculture et de se protéger contre toutes importations qui déstabilisent leurs marchés.</i></p> <p><i>Ces six droits forment un ensemble indivisible dont la base et la résultante est la souveraineté alimentaire.</i></p> <p><i>La souveraineté alimentaire inclut les échanges commerciaux mais elle modifie le rapport commercial des pays. Elle se substitue aux objectifs de libéralisation absolue. Elle s'appuie sur un principe implicite, à savoir que la souveraineté et l'interdépendance des nations sont deux réalités complémentaires et indissociables dans le monde aujourd'hui. En effet, l'interdépendance sans la souveraineté devient le développement de la dépendance des uns par rapport aux autres. »</i></p>
--	---

La sécurité alimentaire	<i>La capacité d'une unité de population de produire ou d'acheter suffisamment de nourritures, même dans la plus difficile des années pour satisfaire les besoins alimentaires de base</i>
--------------------------------	--

La sécurité alimentaire (sommet FAO, 1996)	<i>La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active</i>
--	--

Les 4 composantes de la sécurité alimentaire	<p>La disponibilité alimentaire : <i>c'est l'ensemble des ressources alimentaires produites, en stock ou importées, pour une période de référence. L'ensemble des disponibilités alimentaires constitue l'offre alimentaire qui peut être suffisante ou insuffisante par rapport aux besoins qui constituent la demande alimentaire.</i></p> <p>L'accessibilité alimentaire : <i>c'est l'ensemble des voies de recours des ménages pour entrer en possession des produits alimentaires nécessaires. Ces voies sont généralement l'autoconsommation, le prélèvement sur le stock, l'achat, l'échange, l'emprunt. L'accessibilité fait donc appel aux notions de pouvoir d'achat, de capacité d'échange, d'approvisionnement des marchés en produits alimentaires.</i></p> <p>La stabilité alimentaire : <i>elle est assurée par des productions suffisantes et régulières et des systèmes commerciaux et de distribution performants.</i></p> <p>L'utilisation alimentaire et nutritionnelle : <i>cette notion traduit la qualité nutritionnelle des aliments, le niveau de satisfaction des besoins énergétiques, les préférences alimentaires des populations.</i></p>
---	--

Annexe 2.
Liste des contributeurs à ForumSA

N°	NOM Prénom	Organisme	Adresse	Téléphone/fax	E mail
1.	ABDOU Baoua Ibrahim,	Ingénieur en Protection des Végétaux en Service à la Direction de la Protection des Végétaux au Ministère du Développement Agricole	BP 323, Niamey, Niger		baouaibrahim@yahoo.fr
2.	Abdoulaye KEITA	Agro-économiste, Conseiller technique à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APECAM)	BP 3299, Bamako, Mali	Tél. (223) 221 87 25- Cell. 642 92 72	abdoulaye.keita@apcam.org
3.	ALOU Abdoul-karim	Programme de micro-finance SDSA	Niger		cipaproden@yahoo.fr
4.	ANNEQUIN Patrice	MIS unit manager, deputy chief of party			patriceannequin@gmail.com
5.	AUDINET Jean-Philippe	FIDA	Rome		j.audinet@ifad.org
6.	BERTHELOT Jacques	économiste agricole, ENSAT			berthelo@ensat.fr
7.	DANAU Alex	Collectif Stratégies Alimentaires	184 D, Boulevard Léopold II 1000 Bruxelles, Belgique	Tél.++32(0)2 412 06 62 Fax ++32(0)2 412 06 66	alex.danau@csa-be.org
8.	DELMAS Patrick	Secrétaire exécutif de l'Inter-réseaux Développement rural	32 rue Le Peletier, 75009 Paris France	Tél. : +33 (0) 1 42 46 57 13	patrick.delmas@inter-reseaux.org www.inter-reseaux.org
9.	DIAGNE Daouda	Sociologue, Chargé de communication FONGS / Appui Forumsa (Roppa)		Tél. (221) 639 01 94	daouda.diagne@sentoo.sn
10.	DIALLO Thierno Tahirou	Agro économiste à l'Inspection Régionale de l'Agriculture Eaux et Forêts (IRAEF) de Labé en Moyenne Guinée; R. Guinée Conakry	Labé, R. Guinée Conakry	Tél. (00224) 60 57 50	tdiallo@yahoo.fr
11.	FAYE Moussa	Country Representative ActionAid International- Senegal	Sicap Sacré Coeur III, Dakar, Villa n°9742	Tel :(+221) 867 23 39/ Fax:(+221) 867 23 40 Mobile: (+221) 638 65 48	msfaye@arc.sn
12.	GUEREL-BAILE TOUANE Odette	Présidente de l'organisation Nationale des Femmes Rurales Fleurs de Centrafrique.	BP:2089 Bangui, RCA	Tel:00236042721	onfr_ca@yahoo.fr
13.	HENRY Daniel	Conseiller développement rural et agriculture, Direction générale de l'Afrique Agence canadienne de développement international (ACDI)	200, promenade du Portage, Gatineau (Québec), Canada K1A 0G4		daniel_henry@acdi-cida.gc.ca
14.	KAPRAN Issoufou,	Ph.D, Sélectionneur du sorgho, coordonnateur Unité Semanière Sorghum breeder and Head, INRAN Seed Unit	BP 429 Niamey Niger.	Tél. +227 974723 (Cell.) /+227 766136 (Intsornil office) /+227 765970 (Dom./Home)/+227 725389(INRAN DG/HQ) FAX +227 723589	ikapran@yahoo.com ; ik65@cornell.edu ; inran@intnet.ne

15.	KOUTCHO Della Nathalie	Socio économiste, chargée de l'animation de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR)	Dakar (SENEGAL).		natkoutcho@yahoo.fr
16.	LINES Tom	Consultant	Royaume Uni		tlines@globalnet.co.uk
17.	LOTHORE Anne	Inter-réseaux Développement rural	32 rue Le Peletier, 75009 Paris France	tél. : +33 (0) 1 42 46 57 13	anne.lothore@inter-reseaux.org
18.	MIKO Iliya	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN),	BP, 429 Niamey Niger.	Tél. = +22796961226	illya@refer.ne
19.	MUTUNGA Stephen	Joseph Ssuuna Secretary General Pelum Association. Lusaka Zambia	Zambie		smutunga@yahoo.com >
20.	NDIAYE Kabyr	Conseiller juridique à l'ONG RADI Sénégal			nkabyr@hotmail.com
21.	OGHAYEI Sunday	Federal Ministry of commerce, External trade dept	Nigeria		oghayei@yahoo.com
22.	ONORATI Giordano	Crocevia / IPC	Italie		MC2535@mclink.it www.foodsovereignty.org/ oumarou.soule@afriestat.org
23.	OUMAROU EI Hadji Malam Soule	Expert Suivi DSRP/OMD	BP E 1600 Bamako Mali	Tél. : (223) 221 55 00 Fax : (223) 221 11 40	
24.	SASU Lydia		Ghana		daa@africaonline.com.gh
25.	SOGLO Alain		IFDC		asoglo@ifdc.org
26.	SOW Malick	Secrétaire Général de la Fédération des associations paysannes de Louga, membre de la Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal (FONGS)			fapalf@yahoo.fr
27.	SYLLA Kalilou	Chargé de la politique agricole à la CMA/AOC	Sénégal		kalsylla@yahoo.fr
28.	TAILLEFER Bernard	- Coordinateur Afrique de l'Ouest - Coordinateur groupe JAPPOO (Mbour Sénégal) - SIDI (solidarité internationale pour le développement et l'investissement)	12 Rue Guy de la Brosse, 75 005 PARIS		- Mèl : Btaillefer@aol.com - Site web : www.sidi.fr - Blog : http://blogs.aol.fr/btaillefer/FINANCEMENT RURALAUSUD/ , - skype : btaillefer
29.	TOURE Ali (WARDA)	Centre du Riz pour l'Afrique (ADRAO)			a.toure@cgiar.org
30.	UKAOHA Ken				ken_ukaoha@yahoo.com
31.	YESSOH Bogui Marius	ingénieur agronome pédologue à la retraite, chargé de la formation et du conseil agricole à l'ANOPACI (Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricole de Côte d'Ivoire) Vice Président du bureau national de l'ANAFCI (alliance nationale de lutte contre la faim de Côte d'Ivoire)			yesboqui@yahoo.fr

